



## COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D031

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 073-217300672-20230525-2023D031-DE



#### SEANCE DU 25 MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX.

Représentés : Gauthier SCHNEIDER : procuration à Philippe BOST

Sindy JACQUET : procuration à André TRUCHET

Valérie BENEDETTO : procuration à Charline PHILIPPON

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 15**

**Date de convocation du conseil municipal : 18/05/2023**

**Secrétaire de séance : Marcel BERTINO.**

#### RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Madame le maire informe l'assemblée qu'en raison de l'accroissement d'activité des services techniques, en particulier l'entretien des espaces verts et du fleurissement pour la période estivale, il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agents contractuels, en l'occurrence des jeunes âgés entre 16 ans et 18 ans, et domiciliés sur la commune.

Un appel à candidatures a été publié dans le dernier bulletin d'informations municipales, et 8 jeunes ont postulé. Après entretien avec 7 jeunes, un ayant annulé, un planning de présence et de tâches à effectuer, est en cours d'établissement.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et de travaux extérieurs en période estivale, pallier certaines absences et renforcer les équipes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- de créer 8 emplois à temps complet non permanents d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial de catégorie C, pour des périodes de 2 semaines, ou plus selon la période et les nécessités de service ;
- que Madame le maire sera chargée de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination de la rémunération des agents par rapport à un indice brut du grade de recrutement ;
- que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

